



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 18 MARS 2021 à 19 h 00
en visioconférence

OBJET : D5 - Micro-Folie - Équipement - Demande de subvention DSIL 2021

Date de convocation : 12 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire ; Jocelyne PELETTE à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Mathilde MAINGUENAUD

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020) et ouvre la séance.

N° 5 - Micro-Folie - Équipement
Demande de subvention DSIL 2021**Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Dans le cadre de sa politique de revitalisation de son centre historique, la Ville de Saint-Jean-d'Angély œuvre pour l'implantation d'une Micro-Folie au sein de l'Abbaye Royale. Ce concept, porté par le ministère de la Culture et coordonné par l'Établissement Public de La Villette, rend accessible par les outils numériques une partie des collections de douze institutions nationales, permet de développer des actions d'éducation artistique et culturelle innovantes à destination des scolaires, et offre un lieu chaleureux où créer et pratiquer diverses formes d'art (musique, arts plastiques, spectacle vivant, conte, etc).

Par délibération du 19 novembre 2020, la commune a approuvé la réalisation des travaux de déploiement de la fibre optique au sein de l'Abbaye, nécessaire au projet. Par délibération du 28 janvier 2021, l'adhésion au réseau Micro-Folie a été entérinée. Son contenu est aujourd'hui précisé.

La Micro-Folie de Saint-Jean-d'Angély, nouvelle structure culturelle de proximité, comprendra quatre modules :

1- Le Musée numérique

Le Musée numérique réunit 1 600 chefs-d'œuvre du Centre Pompidou, du Château de Versailles, de la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, du Festival d'Avignon, de l'Institut du monde arabe, du Louvre, du Musée national Picasso-Paris, du Musée d'Orsay, du Musée du quai Branly-Jacques Chirac, de l'Opéra national de Paris, de la Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais, d'Universcience et de La Villette. Accessible en mode visiteur libre ou en mode conférencier, il concourt à l'accessibilité de l'art en région.

2- L'espace de réalité virtuelle

L'espace de réalité virtuelle, dédié à l'expérience cinématographique immersive, interactive et narrative à 360 degrés, valorise les contenus d'Arte 360.

3- L'espace scénique

L'espace scénique offre un nouveau lieu de spectacles, de concerts et de conférences pour les services culturels et permet d'accueillir dans des conditions optimales, les compagnies artistiques en résidence.

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20210318-
2021_03_D5-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 19 mars 2021

Affiché le 19 mars 2021

4- Le Fablab

Enfin, un FabLab met à disposition du public une imprimante 3D pour la conception et la réalisation de multiples objets.

L'État, à travers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui aide les collectivités dans leurs projets de redynamisation et de transformation pour faire face aux défis écologiques, économiques, numériques et démographiques, est sollicité comme partenaire financier pour accompagner la concrétisation du projet. La Micro-Folie s'inscrit dans la thématique 4 « Développement du numérique ».

Par ailleurs, Saint-Jean-d'Angély fait partie du programme de relance « Petites villes de demain » mis en œuvre par l'Agence nationale de cohésion des territoires. Ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le dispositif propose une offre de service prévoyant un accompagnement spécifique des collectivités souhaitant implanter une Micro-Folie sur leur territoire.

Le coût estimatif de l'équipement en investissement de la Micro-Folie se décompose comme suit :

Postes des dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
<u>Musée numérique :</u>		
- Achat 7 tablettes et leurs étuis	1 818,13 €	2 181,76 €
- Accessoires 5 tablettes	1 322,50 €	1 587,00 €
- Sonorisation et vidéoprojecteur	8 745,15 €	10 494,18 €
- Écran de vidéoprojection	1 028,00 €	1 233,60 €
- Mobilier visiteurs et médiateur	2 261,38 €	2 713,66 €
- Bureau médiateur	98,50 €	118,20 €
<u>Espace scénique :</u>		
- Scène, son, lumière, écran et vidéoprojecteur	20 609,00 €	24 730,80 €
<u>FabLab :</u>		
- Imprimante 3D et filaments	2 830,00 €	3 396,00 €
<u>Espace de réalité virtuelle :</u>		
- Casques VR	583,32 €	699,98 €
- Mobilier visiteurs	630,84 €	757,00 €
Total	39 926,82 €	47 912,18 €

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210318-
2021_03_D5-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 19 mars 2021

Affiché le 19 mars 2021

Conseil municipal du 18 mars 2021

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financiers	Montant HT	Taux
État : DSIL 2021	31 941,46 €	80 %
Autofinancement Ville de Saint-Jean-d'Angély	7 985,36 €	20 %
Coût HT	39 926,82 €	100 %

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA. Le n° de SIRET de la commune est le 211 703 475 00015.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'achat d'équipement de la Micro-Folie pour un montant de 39 926,82 € HT, soit 47 912,18 € TTC,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter l'aide financière de l'État au titre de la DSIL 2021 : Grandes priorités - thématique 4 « Développement du numérique »,
- d'autoriser Mme la Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document y afférent.

Les crédits nécessaires :

- en dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2021, sur l'opération 0247 Abbaye,
- en recettes seront inscrits après notification.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 2 (Micheline JULIEN en son nom et celui de Ludovic BOUTILLIER)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210318-
2021_03_D5-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 19 mars 2021
Affiché le 19 mars 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.